



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} mars 2010
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 décembre 2009, à 10 heures

Président : M. Maurer (Suisse)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2010-2011

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission
économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies
à Nairobi

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/64/7/Add.12 et A/64/486)

1. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), rappelant les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/263, au sujet des projets de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique, dit que le Département de la gestion a examiné les deux projets en février 2009. Le rapport du Secrétaire général (A/64/486) présente les résultats de cet examen et fait le point sur les travaux de modernisation achevés à Nairobi et à Vienne.

2. Les travaux de construction à Nairobi ont bénéficié d'une meilleure orientation et d'une coordination accrue de la part du Siège, du renforcement de l'équipe locale de gestion du projet et de la création d'un groupe de travail constitué de hauts fonctionnaires relevant directement du Directeur général de l'Office. La modernisation des installations de conférence a été achevée en janvier 2009, dans les délais et sans dépassement budgétaire, et la construction de locaux à usage de bureaux devrait être terminée à la fin de 2010.

3. À la Commission économique pour l'Afrique, l'équipe locale de gestion du projet est actuellement renforcée; elle dépendra directement du Directeur de la Division de l'administration de la Commission. La constitution d'un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires est en cours. Le mur d'enceinte récemment érigé garantira la sécurité du site avant le début des travaux de construction. La procédure d'appel d'offres initiale pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux ayant été suspendue conformément aux recommandations que l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats a formulées dans son rapport en mars 2009, de nouveaux dossiers techniques ont été établis sur la base d'analyses de la valeur et un nouvel appel d'offres a été lancé en septembre 2009. L'évaluation technique des quatre soumissions reçues est en cours. Une

recommandation sera faite en décembre 2009 et le contrat devrait être attribué en février 2010.

4. Les projets concernant les installations de conférence à Nairobi et à Vienne ont été achevés en 2009, dans les délais et sans dépassement budgétaire. Les travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux ont avancé à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique. Les propositions relatives au rôle du Siège s'agissant de la fourniture d'orientations pour la gestion des biens hors Siège, exposées de manière détaillée dans le document A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1 et présentées à la 17^e séance de la Commission, faciliteront encore l'achèvement des projets en cours à Nairobi et à Addis-Abeba.

5. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le sujet (A/64/7/Add.12), précise que les arrangements mis en place à l'issue de l'étude de gestion du projet de construction à la Commission économique pour l'Afrique devraient permettre d'achever les travaux dans les délais et que l'état d'avancement des travaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi laisse espérer que le projet sera pleinement achevé en 2011. Le Comité consultatif estime qu'il convient de mettre à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement pour les deux projets de construction, et recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les projets en question.

6. **M. Yousif** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que son groupe a déjà exprimé ses préoccupations quant aux retards, au manque de coordination et d'orientations de la part du Siège et de la mauvaise gestion des projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les lacunes dans les systèmes de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité ont exposé l'Organisation à des risques importants, comme il ressort des études de gestion entreprises.

7. Le Groupe se félicite de l'achèvement des projets concernant les installations de conférence à Nairobi et à Vienne. Il ne doute pas que les difficultés qui ralentissent encore le projet à la Commission économique pour l'Afrique, notamment au sujet de la franchise de droits et taxes et de la construction d'une

nouvelle voie d'accès, seront bientôt surmontées et que les travaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi seront achevés dans les délais prévus. Il salue par ailleurs les contributions de l'Autriche, de l'Éthiopie et du Kenya au succès de ces projets.

8. **M. Tessema** (Éthiopie) déclare que, bénéficiant d'une croissance économique rapide, l'Éthiopie a dû entreprendre une réforme de son régime de douanes et de fiscalité. Ainsi, depuis 2008, un taux de taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 15 % est imposé à certains travaux et aux matériaux importés ou locaux, ce qui aurait pu avoir une incidence sur le projet de construction à la Commission économique pour l'Afrique. La question a été réglée en mettant en place un système de coupon pour l'achat de biens et services hors TVA. Les autorités locales ont travaillé en étroite coopération avec la Commission économique pour l'Afrique au sujet de la construction d'une nouvelle voie d'accès et du déplacement des installations. Seule reste à installer une ligne téléphonique.

9. La délégation éthiopienne est préoccupée par le retard pris dans la procédure d'appel d'offres du fait que les soumissions reçues dépassent le budget disponible, qui n'a pas été révisé depuis 2005. Elle tient à souligner que, dans un contexte macroéconomique qui évolue rapidement, les soumissionnaires ont dû ajuster leurs soumissions par anticipation, et espère que cet élément sera pris en considération lors de l'examen de l'état d'avancement du projet.

La séance est levée à 10 h 30.